République Française

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Commune de Clermont-en-Argonne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Clermont-en-Argonne

SEANCE DU 29 JUIN 2020

Date de la convocation : 19 juin 2020
Date d'affichage : 30 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Alain CHAPÉ, Maire.

Présents : AIMINI Cécile, BERNARD Françoise, BIGEON Corinne, BIGORGNE Guy, BONNET Anne-Catherine, CHAPÉ Alain, COLLIGNON Christelle, DE RUNZ François, GRUSS Ronald, IGIER Pascal, LOZÉ Marie-Josèphe, PICHELIN Gilbert, PICHELIN Lucie, ROSATI Palmiro, WENGER Frank.

Représentés : /

Absents : /

Secrétaire : Madame LOZÉ Marie-Josèphe.

Monsieur le Maire déclare la séance est ouverte.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux Conseillers.

Approbation du compte rendu - séance du 23 mai 2020

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 20200629_001
Vote du budget Commune

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
15	*15*	*15*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de Budget Primitif Communal pour l'exercice 2020,

- qu'il a été décidé de voter la section de fonctionnement par Chapitre,

- Que le vote a donné les résultats suivants :

N° Chapitre	Montant
011	397 800,00
012	551 450,00
014	64 958,00
022	89 377,56
023	1 549 077,28
042	1 833,00
65	166 018,00
67	11 000,00
Total dépenses	**2 831 513,84**
002	1 527 105,84
70	132 800,00
73	599 197,00
74	447 611,00
75	97 000,00
77	7 800,00
042	20 000,00
Total recettes	**2 831 513,84**

La section de fonctionnement est votée, à l'unanimité.

- Qu'il a été décidé de voter la section Investissement par opération,

- Que le vote a donné les résultats suivants :

N° opération	Montant
000 financières OPFI (001+020)	426 485,28
100 non affectées	267 962,00
10008 Eglises & chapelles	261 000,00
10012 Requalification Centre Bourg	20 000,00
10014 Eclairage public	87 557,00
10015 Cimetières	10 000,00
10016 Trottoirs	103 000,00
201901 Aménagement local associatif Auzéville	221 214,00
201902 Aménagement sécuritaire Bd Laure	286 650,00
201903 Réhabilitation logement Auzéville	250 810,00
201904 Création Aires de Loisirs	8 240,00
201905 Implantation Vidéo-protection	158 500,00
32 Réfection de chemins	50 000,00
41 Informatique – Logiciels - Téléphonie	20 000,00
42 Acquisition matériel technique	129 945,00
53 Salle Saint Michel	2 000,00
54 Pôle d'Animation	65 000,00
56 Bâtiment Mairie Clermont	147 000,00
Total non individualisé (040+041)	44 605,00
Total dépenses	**2 559 968,28**
000 OPFI financières (021+024+040+10)	1 757 333,28
10014 Eclairage public	188 154,00
10016 Trottoirs	29 800,00
201901 Aménagement local associatif Auzéville	95 987,00
201902 Aménagement sécuritaire Bd Laure	31 178,00
201903 Réhabilitation logement Auzéville	30 018,00
201905 Implantation Vidéo-protection	47 325,00
201906 Aménagement sécuritaire rue Thiers et Bd Micheler	38 021,00
53 Salle Saint Michel	14 543,00
54 Pôle d'Animation	212 113,00
56 Bâtiment Mairie Clermont	90 891,00
Total recettes non individualisé (041)	24 605,00
Total recettes	**2 559 968,28**

La section d'investissement est votée, à l'unanimité.

Délibération n° 20200629_002
Vote du budget Service des Eaux

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
15	*15*	*15*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de Budget Primitif du Service des Eaux pour l'exercice 2020,

- qu'il a été décidé de voter la section de fonctionnement par Chapitre,

- Que le vote a donné les résultats suivants :

N° Chapitre	Montant
011	92 838,35
012	40 000,00
014	26 502,00
022	8 500,00
023	230 750,19
042	51 787,84
65	4 500,00
66	445,00
67	2 000,00
Total dépenses	**457 323,38**
002	258 938,38
042	7 765,00
70	190 600,00
75	10,00
77	10,00
Total recettes	**457 323,38**

La section de fonctionnement est votée, à l'unanimité,

- Qu'il a été décidé de voter la section Investissement par chapitre,

- Que le vote a donné les résultats suivants :

N° opération	Montant
040	7 765,00
16	10 160,00
20	21 373,00
21	120 000,00
23	100 000,00
020	13 000,00
001	10 240,03
Total dépenses	**282 538,03**
040	51 787,84
021	230 750,19
Total recettes	**282 538,03**

La section d'investissement est votée, à l'unanimité

Délibération n° 20200629_003
Vote du budget Assainissement

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
15	*15*	*15*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de Budget Primitif du service Assainissement pour l'exercice 2020,

- qu'il a été décidé de voter la section de fonctionnement par Chapitre,

- Que le vote a donné les résultats suivants :

N° Chapitre	Montant
011	25 851,00
012	17 600,00
014	21,00
023	121 724,01
042	38 203,00
65	2 510,00
66	7 114,00
67	2 000,00
Total dépenses	**215 023,01**
042	10 876,00
70	115 891,00
74	650,00
75	10,00
002	87 596,01
Total recettes	**215 023,01**

La section de fonctionnement est votée, à l'unanimité.

- Qu'il a été décidé de voter la section Investissement par chapitre,

- Que le vote a donné les résultats suivants :

N° opération	Montant
040	10 876,00
16	31 846,60
20	76 600,00
21	66 699,00
23	1 212 620,45
001	11 573,96
Total dépenses	**1 410 216,01**
021	121 724,01
040	38 203,00
13	884 289,00
16	366 000,00
Total recettes	**1 410 216,01**

La section d'investissement est votée, à l'unanimité.

Délibération n° 20200629_004
Vote des taux d'imposition

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
15	*15*	*15*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal, lors de l'élaboration du Budget Primitif 2020, qu'il propose les taux d'imposition de la façon suivante :

TAXES	TAUX 2019	TAUX 2020	PRODUIT ATTENDU 2020
HABITATION	12.16		153 338,00
FONCIERE (Bâti)	12.88	12.88	165 894,00

FONCIERE (Non Bâti)	29.06	29.06	54 081,00
CFE	10.35	10.35	145 832,00
TOTAL PRODUIT FISCAL ATTENDU			**519 145,00**
TOTAL ALLOCATIONS COMPENSATRICIES			39 043,00
PRODUIT TAXE ADDITIONNELLE			1 144,00
PRODUIT DES IFER			12 109,00
PRODUIT DE LA CVAE			50 339,00
PRODUIT TASCOM			16 460,00
PRELEVEMENT FNGIR			- 64 458,00
TOTAL PRODUIT NECESSAIRE A L'EQUILIBRE DU BUDGET			**573 782,00**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Les Membres du Conseil Municipal,

Donnent leur accord pour un maintien des taux d'imposition pour l'année 2020.

Délibération n° 20200629_005
Subventions aux associations

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
15	*13*	*13*	*0*	*0*	*2*

Anne-Catherine BONNET et Gilbert PICHELIN, membres d'associations, ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de définir le montant des crédits alloués aux associations et autres organismes avant le vote du Budget Primitif 2020.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de voter la somme de 6 170.00 euros, à l'article 6574 pour régler les subventions accordées à différents organismes ou associations, selon le tableau ci-dessous et donne tout pouvoir au Maire pour effectuer les mandatements correspondants.

ASSOCIATIONS	Vote 2020
Argonnescence	**870.00**
AMIS DE LA Bibliothèque Intercommunale Culture et Loisirs (A.B.I.C.L)	**200.00**
Clermont Solidarité	**2 600.00**
Culture et Loisirs d'Auzéville	**250.00**
Comité d'Animation de Jubécourt des Lentillettes	**250.00**
Les Amis de l'Orgue de Clermont	**500.00**
UD CVR et Déportés	**150.00**
Pôle Naturel Régional	**50.00 + 0.05 €/habitant soit 130.00t**
La Compagnie des Capots Poussiéreux en Vadrouille	**0.00**
Association « Les Primevères »	**400.00**
Association de la Fête Musicale de la Forêt	**500.00**
Comité des fêtes Parois	**0.00**
Argonne Fan'Nature	**200.00**
Fondation du Patrimoine	**120.00**
T O T A L	**6 170.00**

Délibération n° 20200629_006
CCAS – Fixation du nombre de membres

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
15	*13*	*13*	*0*	*0*	*2*

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-7,

Considérant que le CCAS de la commune est géré par un conseil d'administration composé en nombre égal de maximum 8 membres élus par le conseil municipal en son sein et de maximum 8 membres nommés par le maire,

Considérant que, conformément à l'article R.123-7 du code de l'action sociale et des familles, le conseil municipal est compétent pour fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 8 membres, soit :

- 4 membres élus par le conseil municipal,
- 4 membres nommés par le Maire.

Délibération n° 20200629_007
CCAS – Désignation des membres

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
15	*13*	*13*	*0*	*0*	*2*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6, R.123-8 et R.123-10,

Vu la délibération n°20200629_006 du 29 juin 2020 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,

Considérant que, conformément à ces dispositions, le conseil municipal est tenu d'élire en son sein les membres qui siègeront au conseil d'administration du CCAS, dans un délai maximum de 2 mois suivant son renouvellement,

Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète,

Considérant que les sièges sont attribués aux candidats suivant l'ordre de présentation,

Après cet exposé, le conseil procède à l'élection des membres, parmi les candidats suivants :

- Anne-Catherine BONNET
- Christelle COLLIGNON
- Cécile AIMINI
- Marie-Josèphe LOZÉ

Les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le Maire, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT].

Le conseil municipal proclame donc élus les membres du conseil d'administration du CCAS.

Délibération n° 20200629_008
Délégués Syndicat des eaux de la vallée de la Biesme

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
15	*15*	*15*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la Commune au sein du Syndicat des Eaux de la Vallée de la Biesme.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité, la désignation des Membres suivants :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES :

Guy BIGORGNE

Franck WENGER

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :

Françoise BERNARD

Corinne BIGEON

Délibération n° 20200629_009

Délégués FUCLEM

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
15	*15*	*15*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que cette année, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il y a lieu également de renouveler le comité syndical de la FUCLEM (Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électricité en Meuse), syndicat mixte, dont la commune est membre au titre de la compétence AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité) qu'elle lui a transféré.

Conformément à l'article 6 des statuts de la FUCLEM, chaque collectivité membre doit élire 1 délégué par strate de 1 000 habitants. Pour notre commune, il appartient au conseil municipal de désigner **deux délégués** de son assemblée qui seront appelés ultérieurement à élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du collège des communes de moins de 2 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DÉSIGNE comme délégués FUCLEM pour représenter la commune :

Alain CHAPÉ

Pascal IGIER

AUTORISE le Maire à signer tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération ;

Délibération n° 20200629_010
Délégués syndicat mixte Germain GUERARD

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
15	*15*	*15*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Commune au sein du Syndicat des Eaux Germain Guérard.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés, la désignation des Membres suivants :

DÉLÉGUÉ TITULAIRE :

Gilbert PICHELIN

DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT :

Didier VERLET

Délibération n° 20200629_011
Délégués conseil d'administration EHPAD

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
15	*15*	*15*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation de deux délégués pour représenter la Commune et siéger au Conseil d'Administration l'EHPAD, sachant que le Maire est, de droit, Président de ce Conseil.

Il propose les personnes suivantes :

1 – **Marie-Josèphe LOZÉ**

2 – **Anne-Catherine BONNET**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la nomination des personnes désignées ci-dessus pour être membres du Conseil d'Administration l'EHPAD.

Délibération n° 20200629_012
Délégué CNAS

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
15	*15*	*15*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

- que la Commune de Clermont-en-Argonne est adhérente au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.),

- que le C.N.A.S. vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles,

- qu'il convient de désigner un délégué C.N.A.S. dans le collège « Élus », sachant que Natacha JADOUL représente le collège des Agents au sein de la structure.

Françoise BERNARD pose sa candidature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Accepte la candidature de Françoise BERNARD et la désigne comme déléguée au C.N.A.S., collège des Élus.

Délibération n° 20200629_013
Correspondant Défense

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
15	*15*	*15*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée,

- Qu'en application de l'Instruction Ministérielle n° 1590/ DEF/CAB/SDBC/BC du 24 avril 2002, le Ministère de la Défense demande de désigner un correspondant « Défense » parmi les Élus du Conseil Municipal,
- Qu'il propose de nommer Monsieur Guy BIGORGNE, Conseiller technique, chargé de l'organisation des cérémonies militaires dans la Commune comme correspondant « Défense ».
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne Monsieur Guy BIGORGNE comme correspondant « Défense » en application de l'Instruction Ministérielle n° 1590/ DEF/CAB/SDBC/BC du 24 avril 2002.

Délibération n° 20200629_014
Désignation membres opérations funéraires

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
15	*15*	*15*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, la nécessité de nommer des membres pour assurer sur la Commune, les opérations funéraires, à savoir :

- La pose d'un bracelet et l'apposition du sceau pour le transport d'un corps sans mise en bière,
- Les vérifications à l'arrivée d'un corps transporté sans mise en bière,
- La mise en bière d'un corps destiné à être transporté hors de la Commune de décès,
- La mise en bière d'un corps destiné à être déposé dans un caveau provisoire aménagé dans le cimetière de la Commune où s'est produit le décès,
- Le départ d'un corps destiné à être transporté hors de la Commune, lorsque le départ n'a pas lieu immédiatement après la mise en bière,
- L'inhumation d'une personne décédée hors de la Commune,
- L'inhumation dans un caveau provisoire aménagé dans le cimetière de la Commune du décès,
- Une exhumation suivie d'une ré inhumation immédiate dans le même cimetière.

Il propose les personnes suivantes :

1. Franck WENGER,
2. Guy BIGORGNE,
3. Françoise BERNARD,
4. Ronald GRUSS,
5. Alain CHAPÉ.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la nomination des personnes désignées ci-dessus.

Délibération n° 20200629_015
Mise en place des commissions

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
15	*15*	*15*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire propose la mise en place de commissions communales comme ci-après et invite chaque conseiller qui le souhaite, à rejoindre la ou les commissions qui les intéresse(nt).

Après discussion, les conseillers municipaux ont rejoint les commissions suivantes :

- Animation, associations, fêtes, information municipale, vie culturelle, site internet, nouvelles technologies, bulletin communal : Ronald GRUSS – Françoise BERNARD – Anne-Catherine BONNET - Corinne BIGEON – Guy BIGORGNE – Lucie PICHELIN.

- Gestion de l'Eau et l'Assainissement : Franck WENGER - François DE RUNZ - Gilbert PICHELIN – Palmiro ROSATI - Françoise BERNARD.

- Bois et forêts : Pascal IGIER - Palmiro ROSATI- Guy BIGORGNE - Françoise BERNARD – Gilbert PICHELIN.

- Services Techniques : Pascal IGIER - Françoise BERNARD – Ronald GRUSS – Gilbert PICHELIN – François DE RUNZ.

- Finances : Françoise BERNARD – Palmiro ROSATI – Anne-Catherine BONNET - Cécile AIMINI – Marie-Josèphe LOZÉ.

- Appels d'offres :
  - Titulaires : Françoise BERNARD – Pascal IGIER – Ronald GRUSS
  - Suppléants : Corinne BIGEON – Gilbert PICHELIN – François DE RUNZ

- Révision des listes électorales : Françoise BERNARD - Guy BIGORGNE – Lucie PICHELIN.

- Urbanisme – Travaux : Pascal IGIER - Guy BIGORGNE – Corinne BIGEON - Françoise BERNARD – Cécile AIMINI –– Palmiro ROSATI – François DE RUNZ – Gilbert PICHELIN

- Logements et Patrimoine : Anne-Catherine BONNET - Guy BIGORGNE - Christelle COLLIGNON – Françoise BERNARD – Marie-Josèphe LOZÉ – Palmiro ROSATI.

Monsieur le Maire précise qu'il est membre de droit de chacune des commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. Accepte les propositions de création des commissions communales mentionnées ci-dessus,
2. Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 20200629_016
Groupement de commande Défibrillateurs

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
15	*15*	*15*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet porté par la Communauté de Communes Argonne Meuse, concernant l'équipement en défibrillateurs automatisés externes (DAE).

En vue de réaliser des économies d'échelle, il est proposé aux communes de la CCAM d'adhérer au groupement de commandes « DAE » et de mutualiser le coût de la maintenance selon le descriptif financier annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire l'acquisition d'un DAE par le biais du groupement de commande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le dossier présenté selon le descriptif financier en annexe ;

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commande créé à cet effet ;

DÉCIDE de confier la mission de coordonnateur du groupement à la CCAM,

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.